



APPEL A LA GREVE LUNDI 13 DECEMBRE 2021


APPEL A LA GREVE ILLIMITEE TOUS LES MARDIS

A PARTIR DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021

Pour les Fédérations CGT, FO, CFDT, CFTC, CFE-CGC et SUD l'augmentation immédiate de la valeur du point représente un enjeu majeur pour le personnel. En effet, la valeur du point n'a augmenté que de 0,5% depuis 2010 et la grille de classification des employés voit un troisième niveau de rémunération sur quatre se faire rattraper, aujourd'hui, par le SMIC qui, lui, bénéficie d'une revalorisation automatique, liée à l'inflation, de 2.20 % au 1^{er} octobre.

Nos deux premiers niveaux de qualification étaient en dessous du SMIC, ce sera donc au tour du niveau 3, si rien ne change.

Octobre 2021 : SMIC  34.89€ soit un montant mensuel de : **1589.47€**

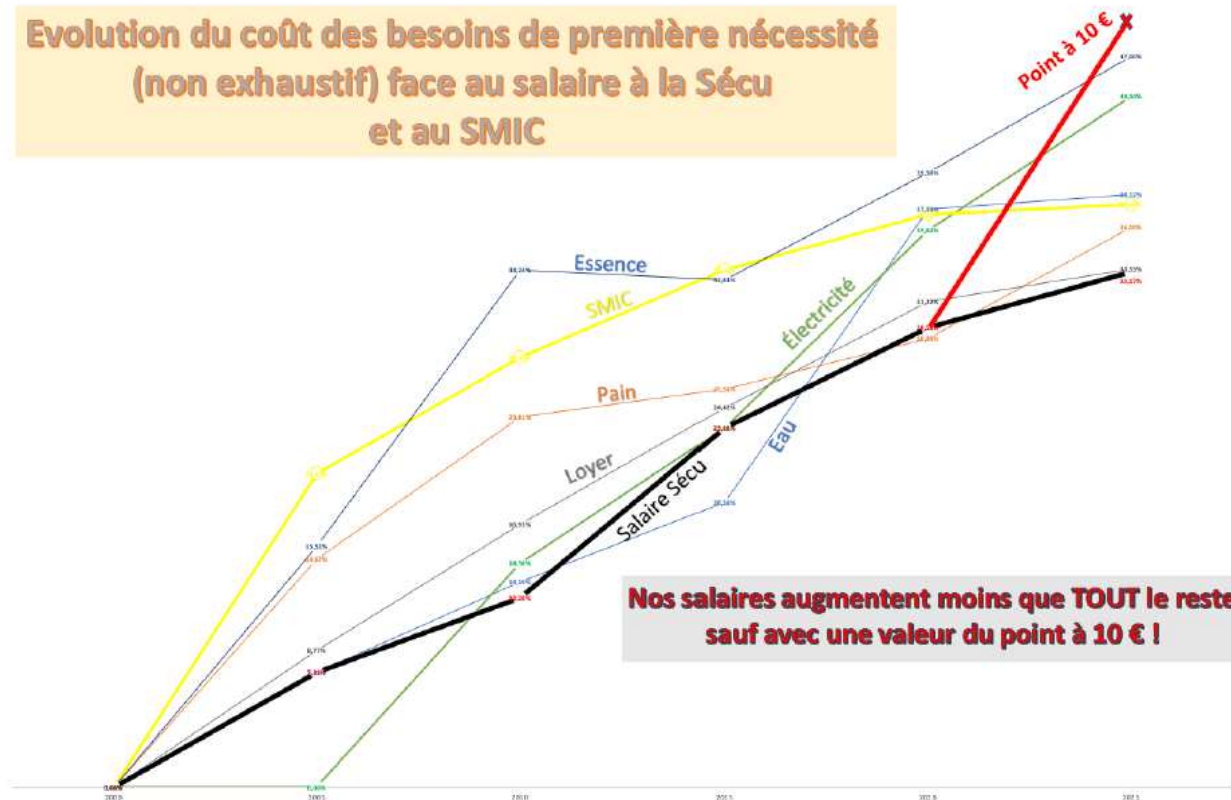
Octobre 2021 : Niveau 3, (hors mesures PA 2008-2013-2015) :  **1557.33€**

En 1993, le niveau 3 était supérieur au SMIC de 30,9% et le niveau 2 de 20,3%.

Si notre valeur du point avait simplement suivi l'augmentation du SMIC, le salaire brut du N2 serait de 1912,13 € (+322,66€) et celui du N 3 de 2080,61€ (+491,14€).

Faites le calcul :
depuis 10 ans, le gel de la valeur du point entraîne
une dégradation sans précédent de nos rémunérations.
Donc la valeur du point à 10€ revendiquée par la CGT, ce n'est pas
déconnant du tout !

Evolution du coût des besoins de première nécessité (non exhaustif) face au salaire à la Sécu et au SMIC



Devant l'urgence de la situation, les Fédérations CGT, FO, CFDT, CFTC, CFE-CGC et SUD appellent leurs syndicats à construire le rapport de force avec les salariés, pour aller vers une grande journée de grève le 13 décembre 2021 avec la perspective d'un rassemblement devant l'UCANSS à l'occasion de la Réunion Paritaire Nationale de négociation sur les salaires.

APPEL A LA GREVE LUNDI 13 DECEMBRE 2021

APPEL A LA GREVE ILLIMITEE TOUS LES MARDIS

A PARTIR DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021

Localement, la Cgt et FO demandent :

- L'arrêt des suppressions de postes et l'augmentation générale des salaires pour l'ensemble du personnel compte tenu de la création de la CCSS
- Le maintien de la prime d'accueil pour tous les agents concernés : e-services et agents d'accueil sur rendez-vous
- Le maintien de notre temps de travail sur 4,5 jours hebdomadaire.

3 possibilités de montrer votre mécontentement :

La journée – la ½ journée – 55 mn de 15h20 à 16h15